



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Projet de parc éolien en Bretagne Nord-Ouest

### Présentation

#### Les objectifs de transition énergétique

L'éolien en mer est l'un des trois leviers principaux de l'indépendance et de la transition énergétique de la France, aux côtés des autres énergies renouvelables, du nucléaire et de la sobriété des usages.

Le Gouvernement a fixé un objectif de développement de 45 GW d'éolien en mer à l'horizon 2050. Parmi les énergies marines renouvelables (EMR), les éoliennes en mer constituent aujourd'hui la technologie la plus mature permettant de fournir une production importante à des coûts maîtrisés. Chaque façade maritime accueille désormais des parcs ou des projets.

En Bretagne, le développement de parcs éoliens en mer doit également permettre à la région d'augmenter son indépendance électrique, favorable à son développement et à sa décarbonation.

Ainsi, le parc de la zone Bretagne Nord-Ouest pourrait couvrir environ un tiers de la consommation régionale et renforcer très significativement la résilience du système énergétique breton.

Enfin, le développement de l'éolien en mer offre des opportunités pour l'économie bretonne, d'ores et déjà fortement tournée vers les activités maritimes et portuaires.

#### La Bretagne et l'éolien en mer

Le projet de parc dans la zone Bretagne Nord-Ouest s'inscrit dans le cadre de l'essor de cette source d'énergie locale et décarbonée en Bretagne, et sur l'ensemble des façades maritimes françaises. Le tableau ci-dessous recense pour la

Bretagne l'ensemble des parcs en activité, des projets en cours et des zones d'étude, jusqu'à l'horizon 2040.

Nom	Secteur	Mise en service	Puissance totale	Avancement
Saint-Brieuc	Large de Saint-Brieuc	2024	496 MW	En service
AO5	Sud Bretagne (large de Belle-Île)	2032	250 MW	AO attribué
AO9	Sud Bretagne (en continuité de l'AO5)	2033	500 MW	AO en cours
<b>AO10</b>	<b>Bretagne Nord-Ouest (BNO)</b>	<b>2035</b>	<b>2 GW</b>	<b>Concertation et études préalables à l'AO</b>
AO11	Bretagne Nord-Est (BNE)	2040	1 à 2 GW	Poursuite de la concertation

NB : AO = appel d'offres

### La concertation

Depuis près de deux ans, l'État a initié une démarche de concertation afin d'identifier, partout en France, des zones propices au développement de l'éolien en mer. En Bretagne, cette démarche s'est traduite par de nombreuses actions.

Un débat public national sur la révision des stratégies de façade maritime, dont le volet éolien en mer, s'est tenu de novembre 2023 à avril 2024. En Bretagne, **des réunions publiques et plus de 70 événements dans tous les départements bretons** ont été organisés. Les maires de l'ensemble des communes littorales ont été invités par un courrier de la commission nationale du débat public à s'exprimer.

Dans le cadre du débat public, **des réunions à l'attention des élus** ont été organisées à l'échelle de la façade maritime Nord Atlantique-Manche Ouest (Bretagne-Pays-de-la-Loire), sous l'égide des préfets coordonnateurs de façade

(préfet maritime de l'Atlantique et préfet de région Pays-de-la-Loire). **Des réunions départementales, destinées aux élus et aux pêcheurs professionnels**, et présidées par les préfets de département, ont été tenues dans le Finistère et les Côtes-d'Armor.

Les services de l'État ont également participé à **des événements locaux**, notamment à l'invitation des conseils de développement, afin de présenter la politique de planification de l'éolien en mer.

Enfin, tout au long de ce processus, **les instances spécialisées** rassemblant les acteurs de la mer et du littoral – conseil maritime de façade et conférence régionale de la mer et du littoral de Bretagne – ont été informées et associées aux travaux des services de l'État.

### La localisation

**Le positionnement du futur parc résulte du croisement de multiples contraintes et enjeux**, parmi lesquels :

- les caractéristiques du milieu (houle, vitesse du vent, profondeurs) ;
- la distance à la côte ;
- les enjeux de la pêche professionnelle ;
- le trafic maritime international circulant entre les dispositifs de séparation du trafic d'Ouessant et des Casquets ;
- les enjeux environnementaux, dont la présence de la réserve naturelle des Sept-Îles ;
- les capacités de raccordement au réseau terrestre à haute tension.

S'appuyant sur les travaux de concertations conduits en Bretagne, une décision ministérielle du 17 octobre 2024 a positionné une première zone en Bretagne Nord-Ouest, au large du Finistère et des Côtes-d'Armor (cf. carte ci-dessous).

Au sein de cet espace, **une zone d'étude et de concertation de 350 km<sup>2</sup>** a été identifiée par les services de l'État et soumise aux acteurs locaux (élus, acteurs de la mer et du littoral), dans le cadre des concertations en cours. À terme, une zone de 350 km<sup>2</sup> doit en effet être incluse par l'État dans l'appel d'offres à l'attention des industriels.

**La dimension finale du parc une fois construit sera d'environ 250 km<sup>2</sup>**. La différence entre la dimension de la zone d'appels d'offres (350 km<sup>2</sup>) et la dimension finale du parc (250 km<sup>2</sup>) doit permettre de prendre en compte les résultats des études

techniques et environnementales et des concertations qui seront conduites sur la zone d'appel d'offres.

### Les caractéristiques du projet

- Environ 250 km<sup>2</sup>
- 110 éoliennes
- À 18 km du continent, *a minima*
- 2 GW
- 7 TWh par an (30 % de la consommation régionale)

### Les photomontages

Des photomontages sont accessibles via le lien suivant : <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-nord-atlantique-manche-ouest/bretagne-nord/ouest>

Ceux-ci permettent de visualiser cinq configurations potentielles du parc, en termes de distance à la côte et d'emplacement, depuis quatre points de vue différents (20 combinaisons au total).

**NB :** Les photomontages représentent une vue théorique en deux dimensions. L'appréhension sur le terrain varie de manière importante, en fonction des conditions météorologiques, de l'heure et du lieu exact d'observation, et des facultés visuelles propres à chaque individu.

### Le calendrier

- novembre 2023-avril 2024 : débat public sur la stratégie de façade maritime et l'éolien en mer, sous l'égide de la Commission nationale du débat public
- avril 2024-fin 2025 : poursuite de la concertation sous l'autorité du corps préfectoral
- début 2026 : publication du cahier des charges de l'appel d'offres
- 2027 : désignation du lauréat
- 2027-2035 : études, autorisations administratives et construction
- 2035 : mise en service prévisionnelle

**Des réunions publiques seront organisées en juin 2025**

11 juin 2025 : Réunion publique à Sibiril

16 juin 2025 : Réunion publique sur l'île de Batz

18 juin 2025 : Réunion publique à Plougasnou

25 juin 2025 : Réunion publique à Lannion

**Lien vers les inscriptions :**

<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-nord-atlantique-manche-ouest/bretagne-nord/ouest>